

M. Emmanuel ETHIS
Rectorat de l'académie de Rennes
96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes Cedex 7

Saint-Renan, le 12 janvier 2021

Monsieur le Recteur,

Mon attention a récemment été attirée par l'Association des Sourds du Finistère (ASF) sur l'éducation des jeunes sourds, et le déploiement sur le terrain des classes bilingues.

Depuis 2005, la langue des signes française (LSF) est reconnue comme une langue à part entière. De ce fait, tout élève (sourd, malentendant ou non) peut bénéficier d'un enseignement en langue des signes. Au lycée, la LSF est un enseignement optionnel de la voie générale et technologique.

L'Association des Sourds du Finistère (ASF) rappelle combien le parcours bilingue permet à l'élève sourd de suivre les enseignements en LSF et d'apprendre le français progressivement (essentiellement via l'écrit, et grâce à la LSF) tout au long de sa scolarisation. L'objectif du bilinguisme « Sourd » est bien de permettre une inclusion sociale réussie, une maîtrise de la langue française et de sa culture, et en définitive une prise d'autonomie pour l'enfant sourd.

Dans ce cadre, l'ASF m'interroge sur les pôles d'enseignement des jeunes sourds (PEJS), qui regroupent dans un secteur géographique donné des ressources nécessaires à l'accompagnement des élèves sourds ou malentendants de la maternelle au lycée, quel que soit leur projet linguistique.

L'ASF regrette en effet que l'accès à ces PEJS reste compliqué.

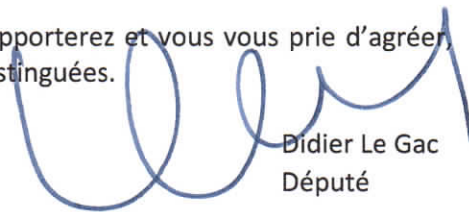
Beaucoup de familles – faute d'un maillage suffisant en PEJS - sont contraintes de déménager en direction de secteurs dotés en PEJS ; ce qui s'est notamment produit en 2001 au moment du projet inabouti d'ouverture de classes bilingues à Brest.

A travers le présent courrier, je souhaiterais pouvoir avoir votre éclairage à ce sujet et savoir de quelle manière il est prévu de déployer le bilinguisme « Sourd » dans le département du Finistère.

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous m'apporterez et vous vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Rich à vous,

Merci au Jone évalue,



Didier Le Gac
Député

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS
Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh

